

## COMMUNE DE ST MALON SUR MEL

14 rue St Jean des Landes – 35750 SAINT MALON SUR MEL  
Tél. : 02.99.07.57.22  
Email : mairie.st.malon.sur.mel@wanadoo.fr

Envoyé en préfecture le 27/02/2019

Reçu en préfecture le 27/02/2019

Affiché le

ID : 035-213502909-20190222-D\_20190222\_01-DE

### DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 FÉVRIER 2019

Date de convocation : 8 février 2019

Conseillers en exercice: 14

Votants : 13

Présents : 10

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-deux février, à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Gilles LE METAYER, Maire.

*Étaient présents* : M. André DELAROCHE, M. Joël LORAND, Mme Brigitte PIERRARD, adjoints.  
Et les conseillers suivants : Mme Marie-France AQUET, M. Pierre BASTARDIE, M. Bernard DAUGAN, M. Hervé DREUSLIN, Mme Sonia HUBY, Mme Isabelle LE GOUEVEC.

Assistait également à la réunion, Mme Angélique LÉVEILLÉ, secrétaire de mairie.

Absents : M. Aurélien GENAITAY, Mme Erell LISSILLOUR, M. Bruno LESAIGE, M. Fabien ZETTEL.

Procuration : Erell LISSILLOUR à Joël LORAND, Fabien ZETTEL à Marie-France AQUET.

*Secrétaire de séance* : Mme Sonia HUBY.

### 2019-02-22/01– COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SAINT-MÉEN MONTAUBAN : MODIFICATION DES STATUTS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral du 11 décembre 2018 portant création de la commune nouvelle de Montauban-de-Bretagne,

VU la délibération 2019/001/YvP du 15 janvier 2019 de la communauté de commune Saint-Méen Montauban,

APRES avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- VALIDE la nouvelle liste des membres de la communauté de communes Saint-Méen Montauban
- APPROUVE la nouvelle répartition des sièges au sein de la communauté de communes Saint-Méen Montauban.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Gilles Le Métayer

